



10^{ème} Tournoi Rapide Jeunes de Noël 21 décembre 2019



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Généralités

- La Section Echecs du Club Loisirs Léo Lagrange de Colomiers organise le 21 décembre 2019 le 10^{ème} Tournoi Rapide Jeunes de Noël Salle Satgé Avenue Yves Brunaud à Colomiers.
- Le tournoi est ouvert à tout joueur de moins de 16 ans licenciés A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi
- Dans le cas où la licence ne serait pas à jour, les joueurs autorisent le club de Colomiers à procéder à la régularisation par la prise d'une licence B auprès de la Fédération Française des Echecs soit 3€ pour la licence B pour un jeune.
La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique des Echecs est obligatoire.
- Le tournoi est homologué rapide FIDE

Article 2 : Règles du jeu et appariements

- Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88ème Congrès de la FIDE en 2017 à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application de 1er janvier 2018.
C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.
- Les appariements se font au système suisse intégral avec l'aide du logiciel « Papi 3.3.6 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement).
- Seront appariés pour la 1ère ronde les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.
- Il sera possible de rentrer à la 2^{ème} ronde selon les mêmes règles telles qu'indiquées précédemment.
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge

Article 3 : Déroulement des rondes

- Le tournoi se déroule en 7 rondes à la cadence de 2x10 mn + 5 sec/coup.
- Le délai de forfait est fixé à 10 mns. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.
- On considérera qu'un joueur sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- À la fin de chaque partie, le gagnant (ou les blancs en cas de partie nulle) apporte le résultat à la table de marque. L'autre joueur remet les pièces en place.

Article 4 : Horaires

- La clôture des inscriptions est fixée à 9h15.
- La 1ère ronde débutera à 9 heures 30.
- La remise des prix se déroulera à partir de 14 heures.

Article 5 : Droits d'inscription et liste des prix

- Droits d'inscription : 5€ par préinscription jusqu'au 20 décembre. 7€ le 21 décembre.
- La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le début de la 4ème ronde.



10^{ème} Tournoi Rapide d'Échecs de Colomiers
21 décembre 2019



REGLEMENT INTERIEUR

Article 6 : Classements et attribution des prix

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex-aequos seront départagés au Buchholz Tronqué, puis à la Performance.
- Les prix spéciaux et par catégorie seront attribués en cas d'égalité de points de partie, au joueur ayant le meilleur départage.
- Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Article 7 : Rappels disciplinaires

- Les téléphones portables doivent être éteints. Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.

Article 8 : Noms des arbitres

- L'arbitre Principal est Jean Christophe CARPENTIER - Arbitre Fédéral Open 2.
- Les arbitres assistants sont Charles BARRERA et Francois ARTIS – Arbitres Fédéraux Club

Article 9 : Décisions de l'arbitre au cours du jeu

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer à jouer, puis à l'issue de la partie rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 10 : Droit à l'image

- En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 11 : publication du classement

- Le classement final du tournoi sera affiché avant la remise des prix.

Article 12 : Acceptation du présent règlement

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

Charles Barrera
*Président de la Section Echecs
du Club Léo Lagrange*

**Jean
Christophe
Carpentier**
Arbitre Principal